



EN CHOISSANT LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE :



✓ Vous diminuez les risques d'accident

Les statistiques de sécurité routière montrent que les jeunes conducteurs ayant suivi la conduite accompagnée ont moins d'accident que les autres

✓ Vous réduisez le coût de votre assurance

Ce facteur sécurité joue également sur les primes d'assurance. La différence de prix entre un élève ayant obtenu son permis en conduite accompagnée et un élève ayant obtenu son permis de manière classique est importante

✓ Vous augmentez vos chances de réussite à l'examen

Grâce aux kilomètres parcourus durant votre conduite accompagnée, cela vous permet d'acquérir de l'expérience. Aussi, vos chances de réussite à l'examen du permis de conduire seront plus élevées

✓ Vous réduisez la durée du permis probatoire

Les pouvoirs publics récompensent notamment ces performances par un probatoire de 2 ans après l'obtention du permis, contre 3 ans pour les permis autres conducteurs. A savoir que le permis probatoire correspond à un crédit de 6 points, au lieu de 12 points pour le permis classique (non-probatoire)

(si aucune infraction entraînant un retrait de points n'a été commise).



Alain
ECOLE de CONDUITE